EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°018

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ATELIERS PARTAGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**486 317.18**	**486 317.18**
Section de fonctionnement	**63 907.47**	**63 907.47**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-018 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°019

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI POUILLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI Pouilly » 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**939 762.00**	**939 762.00**
Section de fonctionnement	**1 064 442.00**	**1 064 442.00**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-019 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-019-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°020

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI BRIENNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF "ZI Briennon » 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**244 335.00**	**244 335.00**
Section de fonctionnement	**188 320.00**	**188 320.00**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-020 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°021

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI ST NIZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI St Nizier » 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**23 129.50**	**23 129.50**
Section de fonctionnement	**23 129.50**	**23 129.50**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-021 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°022

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI CHARLIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI Charlieu » 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**234 830.00**	**234 830.00**
Section de fonctionnement	**234 830.00**	**234 830.00**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-022 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2020
Affichage : 13/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI ST DENIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI St Denis » 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**507 090.00**	**507 090.00**
Section de fonctionnement	**488 245.71**	**488 245.71**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-023 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°024

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI CUINZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI Cuinzier » 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**82 699.97**	**82 699.97**
Section de fonctionnement	**82 699.97**	**82 699.97**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-024 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°025

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI BELMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF « ZI Belmont » 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**472 028.00**	**472 028.00**
Section de fonctionnement	**536 517.00**	**536 517.00**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-025 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF SPANC 2O20		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**37 431.07**	**37 431.07**
Section de fonctionnement	**81 908.98**	**81 908.98**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-026 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°027

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF BOUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF BOUES 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**50 700.00**	**50 700.00**
Section de fonctionnement	**315 493.55**	**315 493.55**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-027 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-027-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°028

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ADS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF ADS 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**15 228.06**	**15 228.06**
Section de fonctionnement	**60 200.00**	**60 200.00**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....13 MARS 2020
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-028 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2020
Affichage : 13/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°029

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DECHETS MENAGERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**833 874,76**	**833 874,76**
Section de fonctionnement	**3 182 411,57**	**3 182 411,57**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....24 MARS 2020
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-029 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-029-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°030

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE PISCINE NOUVELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF PISCINE NOUVELLE 2O20		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**905 200.00**	**905 200.00**
Section de fonctionnement	**838 500.00**	**838 500.00**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-030 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-030-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°031

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ENFANCE JEUNESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF ENFANCE JEUNESSE 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**102 402.48**	**102 402.48**
Section de fonctionnement	**1 031 325.00**	**1 031 325.00**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-031 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°032

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 Janvier 2020,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2020 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**4 264 957.47**	**4 264 957.47**
Section de fonctionnement	**9 504 186.04**	**9 504 186.04**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-032 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°033

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

M. le Président présente les comptes de gestion 2019 du Receveur municipal, conformes aux comptes administratifs.

Ouï l'exposé des comptes de gestion 2019 du Receveur Municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepter les comptes de gestion 2019 présentés par le comptable public pour les budgets suivants à savoir principal, enfance jeunesse, ateliers partagés, ADS, traitement des boues, SPANC, déchets ménagers, piscine nouvelle, zone de Pouilly, zone de Briennon, zone de St Nizier, zone de Charlieu, zone de St Denis, zone de Belmont, zone de Cuinzier.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 24 MARS 2020
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-033 vu ok

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°034

OBJET : CONVENTION ANNUELLE 2020 AVEC ALEC 42

M le Président rappelle que Charlieu Belmont communauté est engagé dans une démarche de transition énergétique par la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial.

L'Article 192 de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) définit les Agences Locales de l'Energie et du Climat comme « des outils d'animation territoriale créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. » (Article L211-5-1 du Code de l'Energie)
Les missions des ALEC relèvent de 4 champs d'actions :
- Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés ;
- Participer à la définition de stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires ;
- Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités ;
- Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.
L'ALEC42 a pour but d'accompagner les porteurs de projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables dans les secteurs du logement (habitat social, copropriétés, logements individuels et collectifs notamment), des entreprises tertiaires, industrielles, ou artisanales, du transport et de la mobilité.

En 2019, le Conseil d'Administration de l'ALEC42 a acté le principe d'une contribution de chaque EPCI du département, par habitant, permettant le financement des activités de l'ALEC42.

Cette contribution, dont le montant peut être redéfini chaque année, comprend l'adhésion et la participation financière directe des EPCI, mais également toutes les ressources apportées par d'autres organismes grâce aux projets portés localement par chaque EPCI.

Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention d'une durée de 1 an, portant sur l'adhésion de la collectivité à l'ALEC 42 et sur les missions que cette dernière conduira pour le compte de Charlieu-Belmont Communauté.

Le montant de l'adhésion versée par la collectivité est calculé comme suit :
Une somme annuelle de 0,70 € par habitant, comprenant :
• Le montant de l'adhésion
• Une contribution financière directe
• Les contributions versées par des partenaires de l'intercommunalité à la demande de cette dernière dans le cadre de projets locaux. Dans ce cas, des conventions tripartites pourront être signées.

Montants des contributions financières pour l'année 2020 :

	Montant par habitant	Nombre d'habitants*	Montant total
Adhésion	0,0132 €	24 215 =	319,63 €
Contribution financière directe	0,6868 €	24 215 =	16 630,86 €
Contribution financière « partenaires »	0 €		0 €
Soit :			
TOTAL	0,70 €	24 215 =	16 950,50 €

L'intercommunalité s'engage à désigner, parmi les membres du Conseil de communauté, un représentant titulaire et un suppléant qui siègeront au Conseil d'Administration de l'ALEC42

L'intercommunalité s'appuiera sur l'ALEC42 pour mener à bien sa politique de transition énergétique dans le respect des statuts de l'ALEC42 et dans le périmètre de ses propres compétences.

En contrepartie, l'ALEC42 s'engage à conduire les missions suivantes à l'échelle de l'intercommunalité :
• L'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
• L'accompagnement des acteurs économiques à travers le dispositif Energie Durable dans les Entreprises de la Loire (EDEL)
• L'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle
• L'information et l'accompagnement sur le transport et les nouvelles mobilités
• La contribution aux démarches locales de transition énergétique
L'ALEC42 contribuera à l'animation de la démarche locale de transition énergétique de l'intercommunalité en proposant un appui méthodologique et en assurant la coordination des projets portés par l'intercommunalité.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise l'adhésion de Charlieu Belmont Communauté à l'ALEC42,
- Autorise M. le Président à signer la convention de participation financière avec l'ALEC42 au titre de l'année 2020,
- Nomme un représentant titulaire M. LAPALLUS et un suppléant M. VALORGE qui siègeront au Conseil d'Administration de l'ALEC42,
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-034 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-034-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2020
Affichage : 13/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°035

OBJET : AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS AVEC LES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE PERIODE 2020-2021 : ACCUEIL DE LOISIRS, MULTI ACCUEILS, MICRO-CRECHES

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la personne rappelle que par délibération du 23 janvier dernier le Conseil Communautaire a validé les conventions- type 2020-2021 par structure et s'est engagé sur un montant de participation minimum (base subvention nette 2018) afin de ne pas pénaliser les structures le temps que l'intercommunalité et la Caisse d'Allocations Familiales se positionnement sur les évolutions sollicitées par les structures. Depuis les montants financiers a apportés à chacune des structures a été affinés comme suit :

STRUCTURES PETITE ENFANCE

Activité	Subvention nette 2018	Proposition 2020	Proposition 2021
Multi accueil Charlieu	35 679.81€	36 510€	42 710€
Multi accueil Vougy	35 735.22€	40 104€	44 344€
Multi accueil Ecoche	28 588.58€	39 224€	39 563€
Micro crèche Briennon	7 500€	7 500€	7 500€
Micro crèche Pouilly	7 500€	7 500€	7 500€
Micro crèche Cuinzier	7 500€	7 500€	7 500€

Micro-crèche Saint Denis	7 500€	7 500€	7 500€
TOTAL PETITE ENFANCE	**130 003.61€**	**145 838€**	**156 617€**

STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE

Activité	Subvention nette 2018	Proposition 2020	Proposition 2021
Accueil de loisirs Charlieu	33 258.24€	53 603€	55 694€
Accueil de loisirs Briennon	19 052.50€	14 922€	17 426€
Accueil de loisirs Ressins	49 974.64€	42 340€	45 000€
Accueil de loisirs Saint Denis	25 231.13€	44 177€	45 100€
Accueil de loisirs Pouilly	31 607.50€	26 631€	26 740€
Accueil Jeunes Charlieu	36 481.70€	41 259€	43 775€
Point Accueil Ecoute Jeunes Charlieu	15 000€	16 000€	16 000€
TOTAL ENFANCE JEUNESSE	**210 605.71€**	**238 932€**	**249 735€**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les montants financiers pour chacune des structures listées ci-dessus et autoriser M. le Président à signer les avenants associés avec chacune des structures concernées,
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe enfance jeunesse en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°036

OBJET : CANDIDATURE AU LABEL FRANCE SERVICES

Monsieur le Président rappelle que depuis 2019, la communauté de communes finance (à hauteur de 11 000 €) l'AFR de Pouilly pour la MSAP qui fait aussi des permanences au sein de la maison des services à Charlieu (9h en 2019 et prochainement 12h en 2020). Le bilan de fréquentation de l'année 2019 est présenté. Il témoigne d'une augmentation constante du site de Pouilly et d'une bonne fréquentation du site de Charlieu pour sa première année (838 passages au total sur les 2 sites). A noter, il s'agit de personnes différentes ce qui démontre bien l'utilité de ces 2 lieux.

Pour continuer à bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat, les MSAP doivent obtenir le label Maison France Services (financement passe de 15 000 € à 30 000 € par an). Sur demande de l'Etat, l'AFR a donc rempli le questionnaire en juillet 2019 pour solliciter ce label mais elle n'a pas été retenue : l'un des principaux manques : l'obligation d'avoir deux personnels formés. Sans ce label, plus aucune aide de l'Etat.
Des rencontres ont eu lieu avec le sous-préfet de Montbrison et avec l'AFR.
L'idée : que la communauté de communes porte le dossier de labélisation en Maison France Services et qu'une partie de la gestion soit confiée à l'AFR par le biais d'une convention.
Le contenu de la convention restera à travailler en fonction de qui portera le second personnel formé : la communauté de communes ? quel rapprochement avec l'Espace Cyber ? réflexion avec l'AFR ou autres associations ?

Ce qu'il est envisagé : que 2020 reste dans le même fonctionnement que 2019 c'est-à-dire que l'AFR sollicite du FNADT et que le nouveau portage aboutisse pour 2021 : temps de présenter un nouveau dossier de labélisation Maison France Services porté par la communauté de communes, examen du dossier, rédaction de la convention avec l'AFR.

Le bureau du 3 février a donné son accord pour proposer au conseil que la communauté de communes porte la demande de labélisation en Maison France Services et qu'une partie de la gestion soit confiée à l'AFR de Pouilly dans le cadre d'une convention dont les termes resteront à définir.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepte de porter la candidature au label France Services en conservant un fonctionnement sur 2 sites et en s'appuyant sur l'AFR de Pouilly, actuel gestionnaire de la MSAP.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....24 MARS 2020
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-036-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°037

OBJET : CONVENTION 2020 AVEC L'ESPACE 2M

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que Espace 2M assure une permanence dans les locaux sociaux à Charlieu (tous les lundis matin et un lundi sur deux après-midi), une permanence au Relais Familles Rurales de Pouilly sous Charlieu (le 2ème et 4ème lundi du mois après-midi), ainsi qu'une permanence mensuelle à l'Espace Services de Belmont de la Loire (le 1er et 3ème jeudi du mois matin), pour recevoir les jeunes du territoire concerné, tel que le décrit l'article 2 de la convention. Pour Charlieu Belmont communauté ce sont 236 jeunes qui ont été suivis en 2019 (contre 321 en 2016 puis 277 en 2017 et 265 en 2018) – le tarif de 85 € par jeune inchangé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention 2020 avec Espace 2M,
- Apporte un financement à hauteur de 20 060 € dont la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-037 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-037-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°038

OBJET : SUBVENTION 2020 A.S.O.I.E

M. le Président présente aux conseillers communautaires les résultats d'activité de l'Asssociation ASOIE ainsi que son budget prévisionnel 2020.

ACCOMPAGNEMENT à L'EMPLOI A.S.O.I.E.

STATISTIQUES 2019

Com.Com	Pole emploi	Mission locale	Conseil Depart,	A.S.O.I.E.		
	Cat:A+B+C		R.S.A.	Nb reçue	-26 ans	+26 ans
	1566			141	53	390

RESULTATS

	2019		**2018**	
CDI :	8		11	
CDD+Interim	49	(par 46 personnes)	67	(par 64 personnes
Contrat aidé	2		8	
Formation	4		4	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Reconduit pour 2020 la subvention annuelle à l'ASOIE pour 13 500 €.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....24 MARS 2020
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-038

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-038-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°039

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE SPANC

M le Vice-Président en charge de l'environnement, rappelle que le règlement prévoit bien la redevance commune en cas de contrôle pour une vente de logements équipés d'un système commun mais ce point n'a pas été reporté dans le cas du contrôle de diagnostic initial ou périodique. La modification suivante est proposée :

Chapitre VIII Dispositions financières
Article 33
Le paragraphe : « En cas de vente de logements dont le système d'assainissement non collectif est commun, la redevance sera divisée en fonction du nombre de logements vendus et donc concernés par ce contrôle. »
A remplacer par le paragraphe :
« En cas de contrôle de logements dont le système d'assainissement non collectif est commun, la redevance sera divisée en fonction du nombre de logements contrôlés et donc concernés par ce contrôle. »

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Modifie l'article 33 du règlement de service (règlement de service ci-annexé)

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-039 vu joindre règlement modifié en annexe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2020
Affichage : 13/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°040

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE LA ROANNAISE DE L'EAU

M le Vice-Président en charge de l'environnement, explique que le Syndicat « La Roannaise de l'eau » envisage une extension de périmètre pour fusionner avec le SYRRTA (syndicat porteur du contrat de rivière bassin versant Rhins Rhodon Trambouzan). Un projet de périmètre a été adressé à Charlieu Belmont Communauté et des réunions techniques ont eu lieu pour déterminer les futures clefs de répartition du financement. Pour ce qui concerne Charlieu Belmont Communauté, le SYRRTA gère le contrat de rivières qui concernait les communes de La Gresle, Le Cergne, Sevelinges et Vougy. Actuellement, Charlieu Belmont Communauté a délégué au SYRRTA la compétence GEMAPI. Compte tenu de la fusion annoncée il semble opportun à l'avenir (en 2021) de ne déléguer que le volet gestion des milieux aquatiques.

Ci-après le projet de délibération proposé par La Roannaise de l'Eau :
Vu l'article L5212-27 du code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriales de la République
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
Vu les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux Loire Bretagne et Rhône Méditerranée ;
Vu l'arrêté préfectoral n°331 du 15 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Charlieu Belmont communauté
Vu l'arrêté inter-préfectoral du 12 mars 2018 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et affluents
Vu l'arrêté préfectoral n°157 du 15 juillet 2019 portant fusion du syndicat Roannaise de l'Eau-syndicat du cycle de l'eau, du syndicat intercommunal des eaux de la Teyssonne, du syndicat des eaux de l'Isable, du syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint André d'Apchon Arcon et création du syndicat Roannaise de l'Eau

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°45 du 20 janvier 2020 fixant le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion du syndicat Roannaise de l'Eau, du syndicat des eaux Rhône Loire Nord, du syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents, du syndicat des eaux du Gantet

Considérant que la communauté de communes a adhéré au syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents pour les compétences gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ainsi que pour les missions complémentaires
Considérant que la communauté de communes a adhéré au syndicat Roannaise de l'Eau pour les compétences gestion des milieux aquatiques
Considérant les enjeux de la gestion du cycle de l'eau et de résilience au changement climatique
Considérant la gouvernance locale du cycle de l'eau entre les établissements publics de coopération intercommunale, les communes et les syndicats.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion du syndicat Roannaise de l'Eau, du syndicat des eaux Rhône Loire Nord, du syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents, du syndicat des eaux du Gantet
- Approuve le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion du syndicat Roannaise de l'Eau, du syndicat des eaux Rhône Loire Nord, du syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents, du syndicat des eaux du Gantet étant entendu que Charlieu Belmont Communauté déléguerait au syndicat la compétence gestion des missions aquatiques sur le bassin versant Teyssonne Maltaverne et sur le bassin versant Rhins Rhodon Trambouzan.
- Précise que lorsque la fusion sera prononcée, Charlieu Belmont déléguera la seule compétence gestion des milieux aquatiques pour les bassins versants relevant du périmètre de la Roannaise de l'Eau.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALLORGE

Charlieu-Belmont Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°041

OBJET : AVENANT N°2 TRAVAUX ZONES D'ACTIVITE ET DECHETERIES

M le Président rappelle qu'un marché de travaux pour le réaménagement des déchetteries de Pouilly Sous Charlieu, Belmont de la Loire et les Zones d'Activités de Saint Denis de Cabanne et Cuinzier, a été validé en conseil communautaire le 19 septembre 2019 (délibération n° 2019/120).
Ce marché a été conclu pour une durée de 3 mois à compter de la notification valant ordre de service.
Le montant initial de ce marché est de 217 048.10 € HT soit 260 457.72 € TTC.

Un premier avenant a été signé portant sur des modifications des travaux nécessaires en cours de chantier sur les secteurs 1 et 2 (déchèteries), ainsi que l'introduction de nouveaux prix.
Le délai de réalisation du marché avait été prolongé d'une semaine.

Le second avenant vient à nouveau modifier le montant des travaux, selon les éléments suivants :
Diminution du montant des travaux suite à différentes adaptations en cours de chantier, et notamment :

- La non-pose de main courante, qui sera réalisée par les services du maître d'ouvrage par la suite uniquement si nécessaire,
- La non-pose de dalles podotactiles,
- La non-plantation d'une haie,
- L'adaptation de la signalisation,

Intégration de nouveaux travaux :

- La réalisation d'un dévoiement de canalisation AEP (dont une partie des travaux prise en charge par le syndicat),
- L'apport de terre végétale complémentaire,
- Le détail de ces modifications et leur montant, ainsi que l'ajustement des quantités réellement réalisées figurent en annexe n° 1 au présent avenant

Introduction de prix nouveaux :

- **PN06** – Dévoiement d'une conduite AEP fonte DN 100 comprenant les terrassements, la fourniture et la pose d'une canalisation fonte sur environ 80 ml, les pièces divers, les raccords sur l'existant, les essais et analyses, le lit de pose sable, le remblaiement et toutes sujétions.
- Le forfait sera payé 6 435.60 € (six mille quatre cent trente-cinq euros et soixante centimes) hors taxe.
- La quantité estimée est de 1 Forfait.
- **PN07** – Moins-value au prix précédent pour prise en charge d'une partie des travaux par le syndicat des eaux.
- Le forfait sera payé 2 500.00 € (deux mille cinq cents euros) hors taxe.
- La quantité estimée est de 1 Forfait.
- **PN08** – Fourniture et mise en œuvre de terre végétale comprenant la fourniture, le transport, le déchargement, le régalage, le modelage et toutes sujétions.
- Le mètre cube sera payé 26.00 € (vingt-six euros) hors taxe.
- La quantité estimée est de 75 mètres cubes.
- **PN09** – Réalisation d'une tranchée drainante comprenant les terrassements, l'évacuation des déblais, la fourniture et la mise en œuvre de matériaux drainants, l'enrobage en géotextile, la fourniture et la mise en œuvre d'un drain agricole et toutes sujétions.
- Le mètre linéaire sera payé 45.00 € (quarante-cinq euros) hors taxe.
- La quantité estimée est de 26 mètres linéaires.

Les incidences financières sont les suivantes :
Montant de l'avenant n°2 à la baisse :

Taux de la TVA : 20%
Montant HT : - 1 037.89 €
Montant TTC : 1 245,46 €
% d'écart introduit par l'avenant : - 0.44 %

Variation globale du marché avec l'ensemble des avenants par rapport au marché initial :

Montant HT : 19 955.99 €
Montant TTC : 23 947.18 €
% d'écart par rapport au montant initial : 9.19 %

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 237 004.09 €
Montant TTC : 284 404.91 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'avenant n°2 du marché de travaux pour le réaménagement de déchetteries et ZA tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°2,
- Rappelle que les dépenses sont prévues au budget annexe déchets ménagers et dans les budgets des zones concernées.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-041 vu
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200313-N2020-041-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2020
Affichage : 13/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°042

OBJET : AVENANT AU BAIL DE COURTE DUREE POUR UN ATELIER PARTAGE

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie informe que le représentant de la société MORERA actuelle locataire d'un atelier partagé de Belmont va changer au 8er avril 2020 il s'agira de M. Cédric MORERA.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'avenant n°1 au contrat de bail de courte durée pour l'entreprise MORERA afin de tenir compte du changement de représentant avec effet au 8 avril 2020.
- Autorise M. le Président à signer l'avenant et à procéder à toutes les démarches utiles
- Dit que les recettes sont prévues au budget annexe ateliers partagés en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

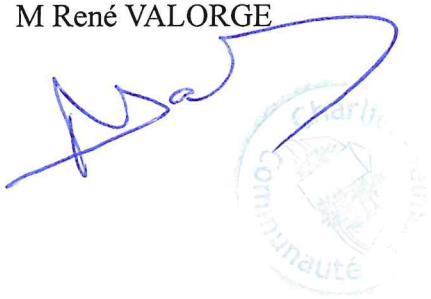

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-042 en cours verif
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-042-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°043

OBJET : PROJET 100 CHANCES 100 EMPLOIS PROPOSE PAR L'ESPACE 2 M

M le Vice-Président en charge de l'économie présente aux conseillers communautaires l'objet de cette action : **100 Chances 100 Emplois** est un réseau d'entreprises qui offre un parcours sur-mesure pour les jeunes 18-30 ans en difficulté d'insertion professionnelle.
Dans les faits : 12 personnes éloignées de l'emploi sont suivies pendant 1 semaine par un prestataire spécialisé missionné par l'Espace 2M ; des entreprises / associations du territoire sont mobilisées sur une demi-journée (simulations d'entretiens) et Espace 2M suit ses personnes jusqu'à l'emploi.

En 2019 :

- Présentation du dispositif par la Mission Locale au Scarabée
- 1ère session sur Roanne : des personnes qui retournent à l'emploi après une semaine de formation (9 sur 10)
- 2ème session ouverte depuis fin décembre

En 2020 :

- 2 opérations prévues sur Roanne
- Proposition de réaliser cette opération sur la Communauté de Communes au 3ème trimestre 2020 dont le coût serait de 3 000 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 27 pour, 4 contre et 4 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Apporte un financement de 3 000 € à l'Espace 2 M pour organiser une session 100 chances 100 emplois sur le territoire à titre expérimental en 2020 sur Charlieu Belmont Communauté.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....24 MARS 2020
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-043-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes (ne prend pas part au vote), M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°044

OBJET : AIDE AU RACCORDEMENT – IMPLANTATION CLEMENTE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle : par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'intervention de l'aide « Raccords Communauté » mis en place sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon et Saint-Denis-de-Cabanne.
Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement aux réseaux France Télécom, EDF, gaz et eau potable à proximité de leur lot.
La subvention s'élève à hauteur de 100% du coût HT de ces raccordements réalisés par le porteur de projet dans la limite d'un plafond de 4 000 € par projet.
Par délibération en date du 21 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une aide forfaitaire de 1 200 € par entreprise permettant de couvrir les frais de raccordement à la fibre optique pour les constructions neuves sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, St Nizier sous Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon, Saint-Denis-de-Cabanne, Belmont-de-la-Loire et Cuinzier.
Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement à la fibre optique.
La subvention s'élève à hauteur de 1 200 €par entreprise. Cette aide sera versée sur présentation d'une facture acquittée par le porteur de projet. Il est également précisé que, dans le cas où l'entreprise aurait à supporter des frais plus importants de par la caractéristique des branchements, le montant de l'aide ne sera pas augmenté et la différence sera à la charge de l'entreprise
Ces aides sont assujetties à la règlementation de minimis.

Par délibération en date du 15 novembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie de 9 300 m² environ sur la ZA des Pierres Jaunes à St Denis-de-Cabanne à la SCI CLEMENTE IMMOBILIER au prix de vente de 15 € HT/m² et ce, pour un projet de bâtiment d'une superficie de 1 700 m ² environ afin d'installer une activité de transport et de logistique.

La vente du terrain a été réalisée en juin 2019 et les travaux sont aujourd'hui achevés. Ainsi, Madame et Monsieur CLEMENTE, gérants de la SCI CLEMENTE IMMOBILIER, ont sollicité, par courrier en date du 7 février 2020, Monsieur le Président de Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide « Raccords Communauté » à hauteur de 3 222,99 € (montant HT), en nous faisant parvenir des factures acquittées et afin d'obtenir l'aide pour le raccordement fibre à hauteur de 1 200 € (montant HT), en nous faisant parvenir la facture acquittée

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'attribution de l'aide « Raccords Communauté » au profit de la SCI CLEMENTE IMMOBILIER à hauteur de 3 222,99 € (dépense prévue au budget principal en investissement),
- Approuve l'attribution de l'aide au raccordement fibre au profit de la SCI CLEMENTE IMMOBILIER à hauteur de 1 200 € (dépense prévue au budget principal en investissement).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°045

OBJET : TRANCHE 5 THD : AVANT-PROJET DEFINITIF

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie et du THD donne les éléments des avants projets définitifs transmis apr le SIEL pour :
- le PM 15 (Chandon et quelques prises sur Pouilly sous Charlieu/ Charlieu / St Hilaire/Mars)
APD : 832
- le PM 19 (Belleroche et Saint Germain la Montagne)
APD : 471
- le PM 20 (Vougy, Nandax et quelques prises de Pouilly sous Charlieu)
APD : 1015

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'APD de la tranche 5 avec un total de 2 318 prises,
- Fixe le montant de la participation à verser au SIEL conformément à la convention signée (délibération 2015-197) à 500 € la prise,
- Dit que la dépense sera prévue en 2020 en investissement au compte 204 avec un amortissement sur 30 ans.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-045 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-045-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°046

OBJET : DEMARCHE DE LABELLISATION DU « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU ROANNAIS »

Monsieur le Président rappelle que depuis 2015, dans le cadre du programme européens LEADER, une réflexion a été initiée autour du thème de l'alimentation à l'échelle du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes ». Une grande diversité d'initiatives, de nombreux acteurs impliqués autour du thème de l'alimentation ont été répertoriés.
En 2016, un groupe de travail « Alimentation » a été créé afin d'approfondir la place de l'alimentation sur le territoire, d'améliorer les relations entre ce qui se fait déjà et d'envisager ce qui pourrait être développé.
Une des propositions a été de formaliser les différentes initiatives, dans le cadre d'un dispositif issu de la loi LAAF (13/10/14) : le projet alimentaire territorial (PAT). Une démarche PAT a alors été engagée par le PETR en comité syndical de novembre 2016.
Un PAT permet autour de l'alimentation et sur un territoire donné, de mettre en cohérence les stratégies, initiatives de l'ensemble des acteurs quel que soit leur domaine d'intervention :

- Économiques : structuration des filières, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, installation d'agriculteurs et préservation des espaces agricoles ;
- Environnementales : consommation de produits locaux et de qualité, valorisation des modes de production agro écologiques, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Sociales : éducation alimentaire, accessibilité de tous à une nourriture de qualité en quantité suffisante, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Après la dissolution du PETR, en lien avec le groupe alimentation du LEADER, ce sujet a été repris par les intercommunalités du Roannais.
A la suite de la réunion du comité de pilotage de janvier 2019, l'idée de favoriser une meilleure coordination, connaissance des acteurs a été mis en avant.
Ce travail a été conduit avec l'ensemble des acteurs concernés : collectivités, agriculteurs, centres de formation, consommateurs, acteurs économiques, etc. autour des axes suivants : produire mieux,

approvisionner localement, consommer local, consommer mieux, réduire le gaspillage et valoriser le patrimoine.
Une charte reprenant les valeurs, les principes, les objectifs et les engagements des partenaires a été proposée. Elle est le socle du partenariat entre acteurs du PAT. Document joint à la note du conseil.
Cette démarche implique une logique inter territoriale de concertation pour promouvoir une alimentation de qualité, respectueuse de la nature et des hommes, accessible à tous.
Pour les EPCI, il s'agit de valoriser les nombreuses actions déjà réalisées, en cours ou programmées dans l'avenir, pour réaffirmer leur volonté d'agir pour une alimentation saine et de qualité pour tous.
Cette démarche doit permettre de renforcer la coordination entre acteurs territoriaux pour créer une synergie d'actions dans les domaines tels que le foncier, l'économie alimentaire, la préservation des ressources naturelles, la santé...

Du fait des liens forts existants entre le programme LEADER et la démarche PAT, Roannais Agglomération est sollicité pour porter la candidature à la labellisation en « Projet Alimentaire Territorial du Roannais » sur son territoire et pour le compte de Charlieu Belmont Communauté, de la CoPLER, de la communauté de communes des Vals d'ix et d'Isable et du Pays d'Urfé.
Cette labellisation permettra éventuellement de lever des fonds conjointement pour la réalisation d'actions locales. La stratégie et les actions arrêtées en 2020 seront la base de cette candidature.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- S'engage dans la démarche de labellisation du « Projet Alimentaire Territorial du Roannais »,
- Autorise M. le Président à signer la chartre de partenariat du PAT,
- Missionne Roannais Agglomération pour assurer le portage de cette candidature pour l'ensemble des territoires partenaires auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....24 MARS 2020
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-046-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°047

OBJET : AVENANT CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme explique que l'école de musique intercommunale étant déclarée comme un équipement culturel d'intérêt communautaire dans les statuts de Charlieu-Belmont Communauté, cette dernière a souhaité mettre des locaux à disposition de cette association et contribuer à son financement afin de lui permettre de maintenir et développer ses activités sur le territoire.
Une convention d'objectifs a ainsi été signée le 15 décembre 2015 précisant les modalités de partenariat.
Afin de faciliter le fonctionnement financier de l'école de musique, il est proposé que la subvention annuelle qui lui est versée le soit en 2 fois, avec le versement d'un premier acompte dès le vote du budget communautaire.
L'article 7 de la convention, relative aux modalités financières est désormais rédigé comme suit :
Afin de mener à bien les missions citées à l'article 1, la communauté de communes versera à l'école de musique du Pays de Charlieu-Belmont une subvention forfaitaire annuelle fixée à 30 000 € en 2020.
Un acompte à hauteur de 75 % sera versé dès le vote du budget de la communauté de communes. Le solde sera versé dès présentation du bilan d'activités (voir article 8 modifié ci-dessous).
Les années suivantes, cette subvention sera votée au moment du vote du budget de la communauté de communes et donnera lieu à un avenant. Un acompte de 75 % sera versé dès le vote du budget et le solde de la subvention sera versé dès présentation du bilan d'activités (voir article 8 modifié ci-dessous).
L'école de musique opérant désormais un exercice comptable sur une année scolaire, du 1er octobre de l'année n au 30 septembre de l'année n+1, l'article 8 de la convention, relatif au bilan d'activités, est désormais rédigé comme suit :

L'école de Musique s'engage à fournir à la Communauté, avant le 15 octobre de chaque année, un bilan d'activités présentant notamment :

- Le bilan financier de l'association : compte d'exploitation, bilan et grand livre.
- Le budget prévisionnel pour l'exercice suivant.

- Le bilan moral et notamment : nombre d'élèves accueillis en précisant le nombre d'élèves résidant hors de la Communauté, la nature et le nombre d'heure de cours dispensés par les professeurs.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer l'avenant tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

Charlieu Belmont Communauté

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-047-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT
Le 27 Février à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 février 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURRIER Rolland, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M GROSDENIS Henri, M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M DUMOURRIER Rolland (Nandax)

N°2020/N°048

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION « LIRE ET FAIRE LIRE »

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme et de la culture explique que cette association intervient à la médiathèque pour des lectures à destination des jeunes enfants (à raison d'un mercredi par mois sur 2 séances). Une subvention de 150 € est sollicitée pour contribuer notamment aux frais généraux de la structure et aux formations des bénévoles qui interviennent.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Verse pour 2020 une subvention de 150 € à l'association Lire et Faire lire.
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du……
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

CF/MES DOCS/CCCH/DELIB 2020-048 vu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20200227-N2020-048-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2020
Affichage : 10/03/2020